

**Demande de licence ASPTT PREMIUM**

**POUR LES MINEURS**

La loi Asap remplace le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale.

L'obtention ou le renouvellement d'une licence est désormais subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

**POUR LES MAJEURS**

